



**IVRY**  
S/SEINE

# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE  
**CIRCULATION**  
**RUE SAINT JUST (V.C.)**  
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que des travaux vont être entrepris rue Saint Just par la société SNTTP – 2 rue de la Corneille – 94122 Fontenay-sous-Bois agissant pour le compte de Grand Paris Aménagement – 2 avenue Jean Jaurès – 94600 Choisy-le-Roi (raccordement électrique),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Saint Just** à compter du **15 juillet 2024 à 9 heures jusqu'au 9 août 2024 à 16 heures 30 :**

- **Neutralisation de la chaussée au droit du n°3-5** à l'avancement du chantier : **la circulation alternée** sera gérée par feux tricolores provisoires,
- **Création d'un passage piéton provisoire au droit du n°1,**
- **Neutralisation du trottoir entre les n°3 et 7 :** les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes et celle créée provisoirement,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

**IVRY**  
S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane  
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne  
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société SNTTP – 2 rue de la Corneille – 94122 Fontenay-sous-Bois.

FAIT EN MAIRIE, LE 04 JUIL. 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueux  
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr  
LE 05 JUIL. 2024

Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire,  
Le Directeur des Espaces Publics



François Passet